



**Direction Général Territoires Proximité Déchets
Sécurité**
Pôle Nantes Centralité (Site Chantenay)

Décision n°2025-251

Objet : Nantes – rue Frère Louis – Classement de la parcelle cadastrée section DO numéro 458 dans le domaine public métropolitain

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2021-613 en date du 2 juin 2021 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section DO numéro 458 d'une surface de 442 m² située sur la commune de Nantes en vue de l'élargissement de la rue Frère Louis.

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public dont l'aménagement permet l'exécution des missions de service public puisqu'elle s'inscrit dans le projet d'aménagement de la rue Frère Louis qui accompagne le projet urbain de la Persagotière,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – rue Frère Louis – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section DO numéro 458 dans le domaine public métropolitain afin d'élargir la rue Frère Louis,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 MARS 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

28 MARS 2025